

PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet  
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 08 février 2017

## Invitation presse

Une réflexion a été engagée entre les professionnels de santé et les services de l'Etat autour de l'amélioration de la sécurité du centre hospitalier universitaire de la Martinique, et en particulier dans ses services d'urgences, de prévention de la violence et de traitement de la délinquance. Cette concertation a permis de faire émerger plusieurs pistes pour renforcer et fluidifier la collaboration entre les services et aboutir à un protocole d'accord qui sera signé par le préfet de la Martinique et le directeur du CHUM jeudi 9 février, en présence des forces de sécurité et des responsables des urgences.

Ce protocole s'articule autour de plusieurs dossiers qui seront menés par les nouveaux « correspondants sécurité » au sein du CHUM, de la police et de la gendarmerie.

Parmi ces dossiers, un diagnostic de sûreté des bâtiments hospitaliers anciens et nouveaux sera réalisé conjointement avec la police et le CHUM ; des patrouilles anti-délinquance aléatoires dans l'enceinte et aux abords des établissements seront réalisées par la police, en particulier au service des urgences la nuit ; tous les actes de délinquance ou de malveillance à l'encontre des personnes et des biens commis à l'intérieur de l'enceinte du CHUM feront l'objet d'un signalement ; l'enregistrement des plaintes des personnels ou représentants de la direction seront facilités.

Par ailleurs, au service des urgences, en plus du renforcement de sa sécurité (système de vidéo protection, poste de sécurité actif 24h/24, agent posté aux abords de l'entre du service), le CHUM s'est engagé à agir sur les délais d'attente et le mélange des flux des visiteurs pour réduire les risques de violence. A ce titre, une nouvelle organisation a été trouvée concernant les missions d'escorte de personnes gardée à vues, détenues ou retenues, conduites aux soins par les services de police et gendarmerie qui seront effectuées dans la mesure du possible à l'abri des regards du public dans un local dédié. Il en va de même pour les conducteurs de véhicules ayant été soumis au dépistage salivaire de produits stupéfiants. La rédaction de ce protocole a également permis de réfléchir à de nouvelles procédures de prise en charge aux urgences des agents des forces de l'ordre victimes dans le cadre de leurs fonctions.

**La presse est invitée à la signature de ce protocole,  
jeudi 9 février 2017, à 11h en préfecture.**

**Contacts réservés aux médias :**

Nathalie CHAMPLONG 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42  
nathalie.champlong@martinique.pref.gouv.fr  
Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 –  
ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

*L'Etat en Martinique*

Sur internet : [www.martinique.pref.gouv.fr](http://www.martinique.pref.gouv.fr)  
et sur Facebook : *Prefet de la martinique*